



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 14 novembre 2016 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

**Martin Bordeleau**, *maire*

**Guy Laverdière**, *conseiller siège no 2*

**Manon Pagette**, *conseillère siège no 5*

**Michel Venne**, *conseiller siège no 6*

Étaient absents;

**Jean-Pierre Picard**, *conseiller siège no 1*

**Marie-Claude Thériault**, *conseillère siège no 3*

**François Chevrier**, *conseiller siège no 4*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
4. REMISE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ÉLUS
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
6. MANDAT AVISEUR DOSSIER GÉNÉRAL
7. MANDAT AVISEUR COUR MUNICIPALE
8. COMMISSION MUNICIPALE RECONNAISSANCE POUR EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES-VILLAGE DES JEUNES NOTRE-DAME DE TOUTE JOIE
9. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
10. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
11. DESTRUCTION BOÎTES D'ARCHIVES
12. AUTORISATION SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE QUI MODIFIE L'ARTICLE 24 DE LA CONVENTION COLLECTIVE
13. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
14. AFFAIRES NOUVELLES

#### FINANCES

15. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
16. DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE
17. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
18. REFINANCEMENT RÉGLEMENT D'EMPRUNT 378-2003 AU MONTANT DE 273 200\$ - EAU POTABLE

19. AVIS DE MOTION AYANT POUR EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 560-2015 RELATIF AU MANOIR LES MÉSANGES
20. AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT 547-2015 DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS
21. ADOPTION DES COMPTES
22. AUTORISATION D'ACHATS
23. REMBOURSEMENTS DE TAXES

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

24. PÉRIODE DE QUESTIONS
25. PAUSE

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

26. AUTORISATION À LA FIRME MANACTION POUR DEMANDER AU MIN SEC PUB LES RAPPORT INCENDIE DE 2011 À AUJOURD'HUI POUR LE SCHÉMA DE RISQUE
27. NOMMER UN SUBSTITUT DU MAIRE POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ TPI

**TRANSPORT**

28. EMBAUCHE OPÉRATEUR DÉNEIGEUR
29. EMBAUCHE OPÉRATEUR DÉNEIGEUR
30. FACTURE CONSTRUCTION DENIS JOLY & FILS INC.- SABLE
31. ENTENTE SABLAGE ET DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
32. ENTENTE SABLAGE ET DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE
33. RENOUVELLEMENT ENTENTE SABLAGE ET DÉNEIGEMENT TNO (TERRITOIRES NON ORGANISÉS)
34. SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
35. RUES ACCEPTÉES EN PROBATION POUR UNE ANNÉE

**URBANISME**

36. NOMINATION SECRÉTAIRE CCU
37. RAPPORT CCU

**GESTION DU TERRITOIRE**

38. PROLONGEMENT RÉSEAU D'ÉGOUT RUE DU MANOIR-AUTORISER TÉTRATECH POUR DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEFP ET AUTRES MINISTÈRES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
39. DEMANDE DE SOUMISSIONS ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT
40. RECONDUCTION CONTRAT INSECTES PIQUEURS

**LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE**

41. RÉSEAU BIBLIO NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2017
42. CLUB MOTONEIGE ST-CÔME DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION POUR TRAVERSES DE ROUTES
43. DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC AUPRÈS DES ENTREPRISES COLLECTIVES
44. ADHÉSION OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE LA RÉGION DE JOLIETTE
45. MODIFICATION DE NOS POLITIQUES ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE LOISIRS
46. ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-CÔME-DEMANDE INSTALLATION D'AFFICHAGE SUR LA 55<sup>E</sup> RUE
47. AFEAS –DEMANDE DE SUBVENTION
48. COMITÉ HISTORIQUE-DEMANDE SUBVENTION 2016 ET 2017

**DIVERS**

- 49. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS
- 50. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 51. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 331-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers

**Que** l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

**ADMINISTRATION****3. DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

La directrice générale reçoit les déclarations des intérêts pécuniaires des Élus.

**4. REMISE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ÉLUS**

La directrice générale remet le Code d'éthique et de déontologie aux élus présents à la présente séance.

**5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 332-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés, à savoir :

- Séance extraordinaire du 5 octobre 2016
- Séance extraordinaire du 27 octobre 2016
- Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Adopté

**6. MANDAT AVISEUR DOSSIER GÉNÉRAL**

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 31 octobre 2016, valide pour toute l'année 2017;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Venne, et résolu à l'unanimité:

**QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;**

**QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 31 octobre 2016 pour un montant de 325,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2017.**

Adopté

## 7. MANDAT AVISEUR COUR MUNICIPALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**ATTENDU QUE** la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de Matawinie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

**ATTENDU QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Manon Pagette, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Venne **ET RÉSOLU à l'unanimité:**

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de Matawinie selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 200,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adopté

## 8. COMMISSION MUNICIPALE RECONNAISSANCE POUR EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES-VILLAGE DES JEUNES NOTRE-DAME DE TOUTE JOIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 333-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme n'a pas d'objection à ce que la Commission Municipale émette une reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières pour l'activité exercée au 1500, 7<sup>e</sup> Rang à Saint-Côme à l'organisme Village des jeunes Notre-Dame de toute joie.

#### 9. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Spectacle du 3 décembre au profit du Skatepark (billets disponibles)
- Ligue de ballon-balai
- Statistique sur les constructions
- Travaux du budget en cours
- Souper bénéfique pour le 150<sup>e</sup> = ramassé 11 728,37\$ (lettre de remerciement)
- Rencontre à Ottawa le 24 novembre :  
Route 3 (Pablo Rodriguez), Manoir les mésanges (ministre de la famille; Jean-Yves Duclos)
- Détail pour nouvelle tour
- Tests d'eau demain et mercredi (brouillé un peu)

#### 10. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

#### 11. DESTRUCTION BOÎTES D'ARCHIVES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

##### **Résolution no 334-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la destruction des boîtes de classement selon les délais de conservation D-16-001 à D-16-046 dont la liste est déposée en annexe et fait partie intégrante de la présente résolution et que la destruction de ces documents soit confiée à Groupe Gagnon au coût de 337,94\$ dont le certificat de destruction est également déposé en annexe conformément à la Loi.

Adopté

#### 12. AUTORISATION SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE QUI MODIFIE L'ARTICLE 24 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

##### **Résolution no 335-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Saint-Côme autorise le maire et la directrice générale à signer au nom de la municipalité une entente de couverture d'assurance collective en date du 1<sup>er</sup> décembre avec les assurances La Capitale et le Syndicat selon les modalités de couverture entendues avec le Syndicat soit l'option 2 de la proposition de soumission. Par conséquent, que la Municipalité de Saint-Côme autorise le maire et la directrice générale à signer au nom de la municipalité une lettre d'entente qui modifie l'article 24 de la convention collective en désignant le Syndicat comme étant preneur de la police d'assurances.

Adopté

### 13. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

#### 2251 MAMOT

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière  
Pour l'exercice financier 2017.  
Proportion médiane; 97%  
Facteur comparatif; 1.03

#### 2254 Club de Scrabble

Demande de subvention

#### 2270 Ski acrobatique Val Saint-Côme

Demande d'aide financière pour l'équipe de ski acrobatique

#### 2277 Défi 12H Val Saint-Côme

Demande de financement (plan de visibilité)

#### 2283 Ville Saint-Gabriel

Demande d'aide financière pour le Festitrad

#### 2290 Les Trappeurs (ski de fond et raquette)

Demande d'appui financier pour la saison 2016-2017

#### 2292 Sécurité publique

La facturation des services policiers de la Sûreté du Québec le montant estimé est de **345 115 \$.**

#### 2294 Ma rivière en chanson

Demande de participation financière et technique pour 2017

### 14. AFFAIRES NOUVELLES

#### **Madame la conseillère Manon Pagette**

- Informe les membres du conseil et l'assemblée qu'elle est en train de travailler sur un nouveau projet d'une politique établissant les règles de distribution en dons et subventions aux organismes.
- Informe les membres du conseil et l'assemblée qu'aura lieu le 8 avril 2017 à St-Gabriel de Brandon la tenue du Festitrad, dont une section est intitulée « Saint-Côme s'invite » étant reconnue comme « Capitale Québécoise de la chanson traditionnelle ».

**Monsieur le conseiller Michel Venne**

- Donne des informations au sujet du projet Les Mésanges et que la municipalité demandera au Gouvernement Fédéral une subvention d'au moins 800 000\$ qui manque pour la réalisation du projet.

**Monsieur le maire Martin Bordeleau**

- Informe les membres du conseil et l'assemblée que Mme Thériault forme une ligue de sport sur glace.

**FINANCES****15. RAPPORTS**

La directrice générale remet aux membres du conseil municipal, un état des revenus et dépenses au 31 octobre 2016 y mentionnant les disponibilités budgétaires.

**16. DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE**

En vertu des dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité avant l'adoption du budget 2017.

***SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2015***

L'année 2015 s'est terminée avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **477 967 \$**,

***RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016:***

L'exercice se terminant le 31 décembre 2016 devrait se terminer avec l'atteinte d'un équilibre budgétaire;

***ORIENTATIONS DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2017 :***

Le conseil municipal entend réaliser au cours de l'année 2017 les principaux projets suivants :

- AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
- PROJET MAISON DES AÎNÉS
- AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES EN LOISIRS
- AMÉLIORATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- AMÉLIORATION DU PLAN D'URBANISME
- ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS SUITE AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES ET À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

***TRAITEMENT DES ÉLUS :*****Le maire reçoit de la municipalité:**

Une rémunération annuelle de **50 000\$**,  
 Chaque conseiller reçoit de la municipalité une rémunération annuelle de **8 103\$**  
 Le maire suppléant reçoit une allocation annuelle supplémentaire de **2 051\$**.  
 Le tiers (1/3) de ces rémunérations et allocations est non imposable.



**Le maire reçoit de la MRC :**

Rémunération mensuelle de base 417,52 \$ avec une allocation non-imposable de 208,76 \$

Rémunération par conseil des maires 115,36 \$ avec une allocation non-imposable de 57,68 \$

Rémunération par comité 241,72 \$ avec une allocation non-imposable de 120,86 \$

Frais de déplacement 0.525 \$ du kilométrage

**Liste des comités de la MRC****COMITÉS ;**

- COMITÉ TRANSPORT ADAPTÉ
- COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE
- SDPRM
- SDLR
- FORÊT OUAREAU
- PARC DU MONT-TREMBLANT
- ROUTE 3
- MULTI RESSOURCES

Conformément aux troisième et quatrième alinéas de l'article 955 du Code municipal, la liste des contrats comportant les dépenses prévues audit article est déposée.

**NOS PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 SERONT ADOPTÉES EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE entre le 15 et le 31 décembre 2016.****17. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT**

NIL

**18. REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 378-2003 AU MONTANT DE 273 200\$ - EAU POTABLE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 336-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2016 au montant de 273 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 378-2003. Ce billet est émis au prix de **98,32900** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>24 700 \$</b>	<b>1,50000 %</b>	<b>22 novembre 2017</b>
<b>25 200 \$</b>	<b>1,65000 %</b>	<b>22 novembre 2018</b>
<b>25 800 \$</b>	<b>1,80000 %</b>	<b>22 novembre 2019</b>
<b>26 300 \$</b>	<b>2,00000 %</b>	<b>22 novembre 2020</b>
<b>171 200 \$</b>	<b>2,15000 %</b>	<b>22 novembre 2021</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 337-2016**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Côme souhaite emprunter par billet un montant total de 273 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
378-2003	273 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

les membres du conseil municipal ayant voté, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Manon Pagette, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Guy Laverdière **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 273 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 378-2003 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>24 700 \$</b>
<b>2018</b>	<b>25 200 \$</b>
<b>2019</b>	<b>25 800 \$</b>
<b>2020</b>	<b>26 300 \$</b>
<b>2021</b>	<b>27 000 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>144 200 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Côme émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 378-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

19. **AVIS DE MOTION AYANT POUR EFFET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 560-2015 RELATIF AU MANOIR LES MÉSANGES**

Un AVIS DE MOTION est déposé par monsieur le conseiller Michel Venne afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement ayant pour effet D'ABROGER LE RÈGLEMENT 560-2015 RELATIF AU MANOIR LES MÉSANGES

20. **AVIS DE MOTION-MODIFICATION RÈGLEMENT 547-2015 DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS**

Un AVIS DE MOTION est déposé par madame la conseillère Manon Pagette afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement ayant pour effet de MODIFIER LE RÈGLEMENT 547-2015 RELATIF À LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

21. **ADOPTION DES COMPTES**

La directrice générale dépose aux membres du conseil, une liste des comptes payés et impayés.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 338-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission des chèques numéro **15487 à 15488; 15491; 15495 à 15512; 15560 à 15571; 15584 à 15590; 15592 à 15596; 15598 à 15605; 15638 à 15680 et 15682 à 15703** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **d'octobre 2016**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes et déboursés du mois **d'octobre 2016** totalisant **711 063,48 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

22. **AUTORISATION D'ACHATS**

En vertu du Règlement numéro 547-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires et employés la directrice générale demande au conseil municipal d'autoriser les dépenses ci-après.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 339-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, conformément au règlement numéro 547-2015, autorise les dépenses suivantes, à savoir :

**Fosse septique St-côme**

-Installation bornes sèches Lac Côme et Village des jeunes; 1 046,27 \$ tx incl

**Michelin North America inc.**

-Achat pneus camion ordure ; 1 547,33 \$ tx incl

**Développement VM Beloeil**

-Nettoyage du pit de sable avec pelle Hitachi; 1 345,21 \$ tx incl

**Compass Minerals;**

-Sel à glace en vrac; 2 395,20 \$ tx incl

**DRL-Beaudoin inc**

-Entretien niveleuse voirie 50%; 574,88 \$ tx incl

**DRL-Beaudoin inc**

-Entretien niveleuse déneigement 50%; 574,88 \$ tx incl

**Inter-Lanaudière inc**

-Entretien Inter voirie 40%; 685,96 \$ tx incl

**Inter-Lanaudière inc**

-Entretien Inter déneigement 60%; 1 028,94 \$ tx incl

**Wolseley Canada inc**

-Bornes sèches bague adapteur 6 po; 1 354,41 \$ tx incl

Adopté

23. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC et des taxes payées en trop, des remboursements totalisant un montant de **905,58 \$** soient effectués selon la liste déposée aux membres du conseil.

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

25. **PAUSE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 340-2016**

Il est présentement 19h50. et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix [10] minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

**Résolution no 341-2016**

Il est présentement 20h00 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**26. AUTORISATION À LA FIRME MANACTION POUR DEMANDER AU MIN SEC PUB LES RAPPORT INCENDIE DE 2011 À AUJOURD'HUI POUR LE SCHÉMA DE RISQUE**

Autorisation à la firme Manaction inc ci-après appelés chargée de projet en sécurité incendie

**Considérant** que la loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S3-4) prévoit que :

Art. 13 : « *Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...* »

Art. 34 : « *toute les municipalités locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causées et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des évènements.* »

**Considérant** que le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

**Considérant** que lors de la séance ordinaire tenue le DATE, le conseil de la MRA de Matawinie a adopté la résolution numéro xxxxx en vue d'amorcer le processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

**Considérant** que la MRC de Matawinie a mandaté la société Manaction inc, en MOIS ANNÉE à titre de chargé de projets (résolution NUMÉRO) afin de procéder à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant** que la révision dudit schéma requiert un nombre important de données, tels que les montants des pertes matérielles, les types d'interventions, etc. détenues par les services de sécurité incendie des municipalités locales;

**Considérant** que certaines municipalités locales ne sont pas en mesure de fournir ces données à la MRC;

**Considérant** que les données requises sont compilées par le ministère de la sécurité publique à partir des rapports d'incendie DSI-2003;

**Considérant** que pour simplifier les processus d'analyse, il serait préférable d'obtenir l'ensemble des données d'une seule source;

**Considérant** que pour obtenir l'accès aux données du DSI-2003, la MRC doit avoir l'autorisation des municipalités locales.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Guy Laverdière **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Manon Pagette ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers

**D'AUTORISER** le chargé de projet, la société Manaction inc. à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le service de sécurité incendie de LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME;

**DE DEMANDER** au chargé de projet de retransférer à la municipalité l'ensemble des données relatives à la municipalité, une fois celle-ci analysées et compilées.

Adopté

## 27. **NOMMER UN SUBSTITUT DU MAIRE POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ TPI**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### **Résolution no 342-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité par les conseillers

Que la Municipalité de Saint-Côme, nomme monsieur le conseiller Michel Venne comme substitut du Maire pour siéger au sein du comité TPI

Adopté

## **TRANSPORT**

### 28. **EMBAUCHE OPÉRATEUR DÉNEIGEUR**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### **Résolution no 343-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que **M. Pierre Forest** soit par la présente embauché comme **journalier déneigeur** au salaire et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Adopté

29. **EMBAUCHE OPÉRATEUR DÉNEIGEUR**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 344-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que **M. Stéphane Morin** soit par la présente embauché comme **journalier déneigeur** au salaire et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Adopté

30. **FACTURE CONSTRUCTION DENIS JOLY & FILS INC.- SABLE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 345-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au paiement du deuxième versement 2016 pour l'achat de sable à Construction Denis Joly & Fils inc. au montant de 13 797,00 \$ tx incl.

Adopté

31. **ENTENTE SABLAGE ET DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 346-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Martin Bordeleau, maire ou Manon Pagette, mairesse suppléante et Alice Riopel, directrice générale ou Isabelle Venne, signataire autorisée soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente relative au service de sablage et de déneigement avec la municipalité de Sainte-Béatrix au coût de 3 275,00\$/km.

Adopté

32. **ENTENTE SABLAGE ET DÉNEIGEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 347-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Martin Bordeleau, maire ou Manon Pagette, mairesse suppléante et Alice Riopel, directrice générale ou Isabelle Venne, signataire autorisée soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente relative au service de sablage et de déneigement avec la municipalité de Sainte-Émélie-de-L'Énergie au coût de 3 275,00\$/km.

Adopté

**33. RENOUELEMENT ENTENTE SABLAGE ET DÉNEIGEMENT TNO (TERRITOIRES NON ORGANISÉS)**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 348-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Martin Bordeleau, maire ou Manon Pagette, mairesse suppléante et Alice Riopel, directrice générale ou Isabelle Venne, signataire autorisée soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement d'une entente relative au service de sablage et de déneigement avec les Territoires Non Organisés (TNO) de la MRC de Matawinie au coût de 3 275,00\$/km.

Adopté

**34. SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Le Ministère des Transports nous informe qu'un montant de **17 000 \$** a été accordé comme Aide à l'amélioration du réseau routier municipal et transmet le formulaire détaillant les dépenses admissibles et demande copie de résolution confirmant les dépenses.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 349-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 7<sup>e</sup> Rang pour un montant subventionné de 17 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Adopté



### 35. **RUES ACCEPTÉES EN PROBATION POUR UNE ANNÉE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 350-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que le prolongement de la rue **Du Hameau** soit par la présente acceptée en probation pour une (1) année et déneigée à compter de la présente saison, cependant des frais de déneigement seront chargés au promoteur considérant qu'il n'a pas la valeur nécessaire au KM tel qu'établis dans nos politiques d'acquisition et déneigement des nouvelles rues.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 351-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la rue **Lise** soit par la présente acceptée en probation pour une (1) année et déneigée à compter de la présente saison:

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 352-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la rue **Du Cap** soit par la présente acceptée en probation pour une (1) année et déneigée à compter de la présente saison.

Adopté

### **URBANISME**

### 36. **NOMINATION SECRÉTAIRE CCU**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 353-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que M. Karl St-Jacques, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire soit par la présente nommé secrétaire du CCU comprenant les tâches telles qu'officiellement adopté le 13 juin 2008 au règlement 438-2008.

Adopté

37. **RAPPORT CCU****DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA RÉGULARISATION DE L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 410 RUE JEAN-BAPTISTE-LEPAGE**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire* par monsieur Réjean Gaudet en faveur d'une propriété située au 410 Rue Jean-Baptiste-Lepage, Lot 5 935 514 du Cadastre du Québec;

**Considérant que** ladite demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal dans la marge latérale à une distance de 2,88 mètres de la ligne latérale gauche alors que le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 26.1 du *Règlement de zonage 206-1990* prescrit un minimum de 3 mètres pour les terrain ayant un seul service;

**Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** le requérant a obtenu un permis de construction pour l'érection du bâtiment et que les frais pour la dérogation mineure sont acquittés;

**Considérant que** la dérogation est mineure, qu'elle ne cause aucun préjudice à autrui et que sans l'obtention de cette dernière le propriétaire ne peut obtenir son dernier déboursé hypothécaire lui causant un préjudice sérieux;

Il a été résolu de **RECOMMANDER** au conseil municipal **D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 410, rue Jean-Baptiste-Lepage

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 354-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Côme accepte la demande de dérogation mineure relative à la régularisation de l'implantation d'un bâtiment principal au 410, rue Jean-Baptiste-Lepage.

Adopté

**GESTION DU TERRITOIRE**38. **PROLONGEMENT RÉSEAU D'ÉGOUT RUE DU MANOIR-AUTORISER TÉTRATECH POUR DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEFP ET AUTRES MINISTÈRES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 355-2016****CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE/SECTEUR rue du Manoir : AUTORISATION À Tetratech QI inc. ET ENGAGEMENT DE LA VILLE**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme **AUTORISE** Tetrattech QI inc. BPR Infrastructure inc. à signer tout document nécessaire à une demande d'autorisation, à être présentée auprès des différents paliers gouvernementaux tel que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), la MRC, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), Pêches et Océans Canada (MPO) ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de développement rue du Manoir

ET

Lorsque les travaux seront achevés, la municipalité de Saint-Côme s'engage à transmettre au MDDELCC, 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée.

Adopté

### 39. **DEMANDE DE SOUMISSIONS ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 356-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme demande des soumissions pour une assistance technique pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement à la firme **Nordikeau Inc.** ainsi qu'à la firme **Pierre Bertrand traitement de l'eau Inc.** La directrice générale est par la présente autorisée à préparer un devis à cet effet.

Adopté

### 40. **RECONDUCTION CONTRAT INSECTES PIQUEURS**

Tel que mentionné à l'article 12 du cahier des charges générales, la municipalité s'est réservée une option de reconduction à la fin de la première année du contrat à sa discrétion et doit en aviser l'adjudicataire avant le 15 novembre.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution no 357-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venneet résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme a pris la décision de reconduire pour la deuxième année du contrat avec la firme G.D.G. Environnement Ltée au coût total incluant toutes taxes de **221 326,88 \$ tx incl** pour l'année 2017 pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur notre territoire.

Adopté

## **LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE**

41. **RÉSEAU BIBLIO NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2017**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 358-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame la conseillère Manon Pagette soit par la présente nommée répondante de la bibliothèque municipale de Saint-Côme pour l'année 2017.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 359-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que Marie-Pier Guzzi soit par la présente nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Saint-Côme pour l'année 2017.

Adopté

42. **CLUB MOTONEIGE ST-CÔME DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION POUR TRAVERSES DE ROUTES**

Le club motoneige sera informé que leur demande de subvention pour l'année 2017 sera étudiée lors de la préparation des prévisions budgétaires.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 360-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers la municipalité de Saint-Côme;

- autorise le droit de passage et de traverse au Club Motoneige Saint-Côme sur les rues et rangs ainsi que les traverses faisant partie de la liste suivante,
- la municipalité autorise également le Club Motoneige St-Côme à passer dans la cour du garage municipal comme l'an passé.

Liste des **rues et rangs** empruntés par le Club Motoneige pour rejoindre les différents sentiers de St-Côme pour la saison 2016-2017.

- 1- Chemin de la Montagne + ou - 100 mètres
- 2- Rue Ovide
- 3- 22<sup>e</sup> Avenue
- 4- Rue Jean Baptiste Lepage à droite + ou - 250 mètres + rue Jacques Gaudet
- 5- Rang des Venne jusqu'au Lac Émile
- 6- Rue Jean Baptiste Lepage à gauche
- 7- Rue Bernard
- 8- 34<sup>e</sup> Avenue à gauche
- 9- Terrain vacant rond-point Raymond à droite
- 10- 36<sup>e</sup> Avenue à gauche

- 11- 39<sup>e</sup> Rue, traverse pour la rivière
- 12- Rang 7
- 13- 55<sup>e</sup> Rue à partir du Rang 7 jusqu'à l'hôtel de ville
- 14- Rang 9 sur + ou – 200 mètres
- 15- Coin du rang 9 et du chemin de l'ancien dépotoir (rue Gérard)
- 16- 57<sup>e</sup> Rue (Est) sur 100 mètres, (garage Yves Morin)
- 17- 57<sup>e</sup> Rue (Ouest) sur 400 mètres, (jusqu'à chez Adélarde Bordeleau)
- 18- Rue des Pommiers

Liste des **traverses** que la municipalité doit signaler :

- le rang Grand Beloeil
- Rang 9
- Rang 7
- Rang des Venne

Adopté

43. **DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC AUPRÈS DES ENTREPRISES COLLECTIVES ET INSCRIPTION À UNE RENCONTRE MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE**

**Résolution no 361-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à publier la **DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC AUPRÈS DES ENTREPRISES COLLECTIVES de la Paroisse de Saint-Côme** et à s'inscrire à une rencontre visant à découvrir comment le pouvoir d'achat des organisations publiques peut être mis au service du développement régional via l'achat local et responsable.

Adopté

44. **ADHÉSION OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE LA RÉGION DE JOLIETTE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 362-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à payer un montant de **74,73 \$ tx incl** pour le renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Office du Tourisme et des Congrès de la région de Joliette.

Adopté

45. **MODIFICATION DE NOS POLITIQUES ET ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE LOISIRS**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 363-2016**

- Considérant que** suite à l'adoption du document Politiques et orientations en matière de loisirs lors de la séance du 20 octobre 2015, plusieurs réglementations et méthodes avaient été choisies et des modifications sont à apporter au document dans la section «Badminton»;
- Considérant que** l'unique terrain de badminton se trouve au Centre de Loisirs Marcel Thériault;
- Considérant que** l'achalandage est important pour ce sport et que des réservations sont sur une liste d'attente;
- Considérant que** le Conseil Municipal souhaite une meilleure gestion du plateau sportif;
- Considérant que** des changements sont nécessaires pour mieux répondre aux besoins des citoyens.

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les Politiques et orientations en matière de loisirs adoptées le 20 octobre 2015 soient modifiés à la section «**Badminton**» pour ce qui suit :

- Le terrain de badminton se trouve au Centre de Loisirs Marcel Thériault.
- Afin de jouer, un résident de Saint-Côme doit se tenir responsable du groupe de joueurs et faire la réservation d'une plage horaire tel qu'indiqué sous la section «Réservation» et selon ces réglementations.
- La réservation du terrain de badminton est limitée aux périodes disponibles du Centre de Loisirs Marcel Thériault.
- Le «Forfait sportif» s'applique au badminton. Un montant de 50\$ par groupe est demandé pour la réservation d'une plage horaire d'un maximum de 2 heures consécutives par semaines, pour une saison complète (janvier à avril, mai à août, ou septembre à décembre. Ce montant est le même, peu importe le nombre d'utilisateurs.
- Une personne a la possibilité de louer une seule plage horaire par saison, à moins que le local soit disponible après la période de réservation, le cas échéant, ce droit est révoqué à chaque début de saison.
- La réservation du terrain de badminton est possible pour la saison de janvier à avril durant le mois de novembre, pour la saison de mai à août durant le mois de mars, pour la saison de septembre à décembre durant le mois de juillet. Toute demande de réservation hors des périodes d'inscription sera mise sur une liste d'attente et traitée pour la saison suivante, à moins d'une disponibilité immédiate du plateau.
- Les réservations annuelles sont acceptées en novembre, avec le paiement complet.
- Si les frais complets ne sont pas affranchis lors de la période d'inscription, la réservation se voit révoquée.

- Afin d'assurer que l'ordre de la liste d'attente soit respecté, aucun transfert de location entre les membres d'un groupe ne sera accepté.
- Aucune réservation n'est à perpétuité. Il est de la responsabilité du locataire de faire sa réservation et d'affranchir les frais nécessaires dans les temps.
- **Ces modifications entreront en vigueur pour les réservations de janvier 2017.**

Adopté

**46. ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-CÔME-DEMANDE INSTALLATION D’AFFICHAGE SUR LA 55<sup>E</sup> RUE**

L'école primaire Saint-Côme demande des panneaux d'interdiction de stationnement pendant les heures de pointe sur la 55<sup>e</sup> Rue ainsi que des ralentisseurs de vitesse appelés « dos d'âne » installés en permanence .

Cette demande est mise à l'étude les membres du conseil prendront une décision à la tenue d'une prochaine séance. Les membres du conseil souhaitent rencontrer le Conseil d'Établissement de l'école Saint-Côme pour discuter de cette situation.

**47. AFEAS –DEMANDE DE SUBVENTION**

L'AFEAS demande à la municipalité une subvention de 500\$ afin de leur permettre de planifier un « Dîner retrouvailles » pour souligner leur 50<sup>e</sup> anniversaire prévu le 21 mai 2017.

Cette demande est mise à l'étude les membres du conseil prendront une décision lors de l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2017

**48. COMITÉ HISTORIQUE-DEMANDE SUBVENTION 2016 ET 2017**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 364-2016**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé Par madame la conseillère Manon pagette, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au versement de 1 500\$ au Comité historique de Saint-Côme étant la subvention accordée pour l'année 2016 et que leur demande de subvention pour l'année 2017 soit étudiée lors de la préparation des prévisions budgétaires pour la prochaine année.

Adopté

**DIVERS**

**49. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D’ACHATS**

1. Le contremaître sera avisé de procéder à la commande du nom de rue Du Cap et d'un STOP.
2. La 104<sup>e</sup> Avenue n'est pas identifiée, aviser le contremaître.

50. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

51. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 365-2016**

Il est présentement 20h45 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :  
Que la séance soit et est levée.

Adopté

---

**Martin Bordeleau**  
**Maire**

---

**Alice Riopel, g.m.a.**  
**Directrice générale**